

C060713	AMBE - Reprise de concessions et emplacements et aménagement cinéraire (Avenants 2024 - 2025 : Modification)
C061413	MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités (Avenant 2025 : Création)
C061419	MULTI - RI Prévention des déchets (Avenant 2025 : Création)

Descriptif :

Face à l'accroissement des risques naturels et technologiques induit par le changement climatique, la Métropole s'est dotée d'un Plan de Résilience, co-construit dans le but de préserver les enjeux majeurs garantissant l'habitabilité du territoire : la santé du vivant, la continuité de la vie et des activités, et la sécurité des biens et des personnes.

La résilience y est conçue comme un projet résolument territorial, nécessitant de reconnaître la diversité des enjeux propres à chaque commune pour ajuster notre niveau de réponse à l'accroissement des vulnérabilités, et reposant sur la construction d'une gouvernance partagée, pour favoriser la montée en capacité des acteurs du territoire.

Bordeaux Métropole propose ainsi d'intégrer les communes à la démarche de réduction des vulnérabilités du territoire et de les accompagner à la déclinaison locale du Plan d'actions par trois leviers :

- Améliorer et partager la connaissance des vulnérabilités
- Ajuster nos actions, au regard de l'objectif de réduction des vulnérabilités
- Construire une gouvernance partagée à l'échelle territoriale

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau d'engagement métropolitain :

- Participer à l'étude
- Assurer une assistance technique/ingénierie/animation

Niveau d'engagement communal :

- Participer à la démarche/au dispositif
- Accompagner techniquement une démarche/une étude
- Réaliser l'opération

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	0 €
-------------------------------	-----

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	0 €
---	-----

Répartition annuelle de la dépense

2024	0 €
2025	0 €
2026	0 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :

Chef de projet :

MEJRI Virginie

Direction en charge de l'action :

HAB Dir prévention

Maîtrise d'ouvrage :

Métropole / Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2025 1er semestre	2025 2nd semestre
01- Définition du besoin		
02 - Réalisation de la prestation		

Descriptif :

L'adoption du Plan Stratégique Déchets (PSD) 2026, voté en mars 2022, fixe pour Bordeaux Métropole des objectifs de réduction et de valorisation.

Parmi les 41 actions du Plan, l'action 11 prévoit d'« Accompagner les communes vers des actions de réduction de déchets auprès de leurs habitants en étudiant la faisabilité d'un règlement d'intervention ». Ce Règlement d'Intervention Prévention des déchets doit permettre à l'ensemble des 28 communes de bénéficier d'un dispositif de soutien financier dans le domaine de la prévention des déchets, pour compléter les actions portées et financées par Bordeaux Métropole et développer des actions complémentaires : de prévention sur tous les flux de déchets, de valorisation matière pour les flux de déchets non prioritaires au regard du PSD, de changement de regards sur les déchets. Ce règlement d'intervention est valable jusqu'en 2026.

Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau d'engagement métropolitain :**

- Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau d'engagement communal :

- Signer une convention
- Réaliser l'opération
- Formaliser la demande de financement

Estimations financières :

Evaluation totale de l'action	520 000 €
-------------------------------	-----------

Estimation des dépenses de BM sur la durée du contrat	520 000 €
---	-----------

Répartition annuelle de la dépense

2024	150 000 €
2025	120 000 €
2026	250 000 €
2027	0 €
Dont participation FIC	0 €

Acteurs :**Chef de projet :**

HUE Annabelle

Direction en charge de l'action :

CBB Dir strat et MOA PPGD

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Calendrier prévisionnel :

Déroulement de l'action	2024 2nd semestre	2025 1er semestre	2025 2nd semestre	2026 1er semestre	2026 2nd semestre
01-Instruction du dossier de demande de subvention					
02 - Signature d'une convention					
03 - Déroulement de l'action					
04 - Versement de la subvention					